

Dakar, le..... **05 NOV. 2025**

**COMMUNIQUE DU CNRA RELATIF A LA SUSPENSION  
DE LA DIFFUSION DES SIGNAUX DE 7TV ET TFM SUR LA TNT**

Le Conseil national de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) suit avec attention les informations relatives à la suspension de la diffusion des signaux de 7TV et TFM sur la TNT.

Dans le contexte actuel, le CNRA tient à rappeler sa mission de régulation indépendante du secteur de la communication audiovisuelle, telle que définie par la loi n° 2006-04 du 04 janvier 2006, qui lui confère la responsabilité de veiller au respect des dispositions légales et des principes déontologiques applicables aux médias audiovisuels.

Le CNRA, après en avoir délibéré en sa séance du mercredi 05 novembre 2025, tient à informer qu'il n'a pris aucune mesure de suspension à l'encontre des médias concernés.

L'institution, conformément à la réglementation, réaffirme son attachement constant à la liberté de la presse et au pluralisme, piliers essentiels du paysage médiatique sénégalais, ainsi qu'à la responsabilité partagée de tous les acteurs pour un traitement équilibré et respectueux de l'information.

Dans cet ordre d'idées, le CNRA a ordonné à TDS SA de reprendre instamment la diffusion des signaux de 7TV et de TFM.

Le CNRA reste attentif à toute évolution de la situation et demeure disposé, dans le cadre de ses attributions, à contribuer à un climat de dialogue, de sérénité et de respect des droits et devoirs des médias.

**Pour l'Assemblée du CNRA**



Signature of the President of CNRA over a circular official stamp. The stamp contains the text: "CONSEIL NATIONAL DE REGULATION DE L'AUDIOVISUEL" and "Président".